

Message de la Commission internationale pour le Laos

LE MESSAGE n° 35, en date du 16 septembre 1965, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos aux coprésidents de la Conférence de Genève de 1962, dont la publication venait d'être autorisée par le coprésident britannique, a été rendu public à Ottawa le 6 décembre, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin. En communiquant ce message, ainsi que le rapport d'enquête sur lequel il s'appuie, M. Martin fait la déclaration suivante :

"Le rapport établit que des unités régulières des forces armées du Nord-Vietnam, dont la plus nombreuse comportait 650 hommes, équipées d'armes de munitions, ont pénétré au Laos au cours de l'année 1964 et qu'elles ont participé à des attaques contre les forces du Gouvernement laotien sur le territoire du Laos. Ces actes d'agression commis par la République démocratique du Vietnam (Nord-Vietnam) contre le Laos, constituent des violations flagrantes de la Déclaration sur la neutralité du Laos et de son Protocole, qui avaient été signés par le Gouvernement du Nord-Vietnam et par 13 autres gouvernements au mois de juillet 1962.

"Le Canada a participé à la Conférence de Genève de 1961-1962 avec l'espoir qu'un accord solennel qui garantirait la neutralité et l'intégrité du Laos pourrait éloigner ce pays de l'arène des conflits mondiaux et lui permettre de développer dans une atmosphère de paix et de stabilité. A cette fin, le Canada avait aussi accepté d'être membre, avec l'Inde et la Pologne, de la Commission internationale qui, en vertu des dispositions de ces accords, avait été chargée de surveiller l'exécution des engagements pris par les signataires.

Nord-Vietnam inculpé

"Lors de la conclusion de l'accord, après plus d'une année de négociations ardues, on espérait avoir créé des conditions favorables à la paix au Laos. Cette enquête de la Commission internationale a été faite par les seules délégations canadienne et indienne, la délégation polonaise s'étant refusée à y prendre part. Leur rapport démontre cependant que le Nord-Vietnam a violé des clauses importantes de la Déclaration de 1962 sur la neutralité du Laos de même que les articles 4 et 6 de son Protocole.

"C'est la première fois que la Commission sur le Laos établit dans un rapport qu'une puissance signataire a commis des violations majeures des accords de Genève de 1962 sur le Laos. La Commission fait enquête maintenant au sujet d'un certain nombre de prisonniers nord-vietnamiens pris au Laos, de même qu'au sujet d'une allégation du Neo Lao Haksat communiste suivant laquelle des avions des États-Unis ayant leur base au Sud-Vietnam auraient bombardé et attaqué